

AVENANT A L'ANNEXE 1

Suite à la modification du calcul des bénéfices forfaitaires au titre de l'année 2014 par l'Administration fiscale en date du 28 mai 2014, à travers un alignement sur le compte type du département de la Marne, une modification du calcul de la marge brute est appliquée.

Indemnité de base

Aucune modification est apportée.

Calcul de la marge

Base : Compte type de l'administration Champagne Crayeuse dans le département de la Marne.

Recettes globales : Ligne total produits d'exploitation résumé du compte type (p18).

Dépenses déductibles :

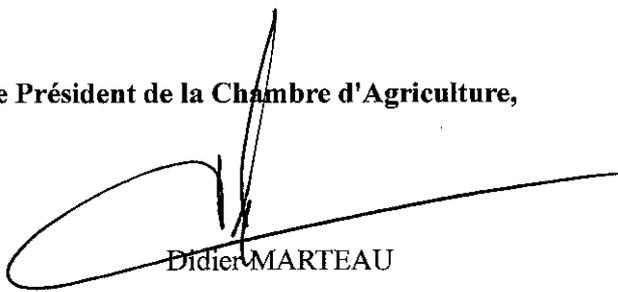
- * Achats lignes a, b et d charges d'exploitation résumé du compte type (p18)
- * Carburants et lubrifiants, §.II autres achats p 19
- * Impôts et taxes, §.III ligne h, p19
- * Soins vétérinaires, §.III ligne d, p19
- * Travaux à façon (50%), §.III ligne a, p19
- * fermage (65%), §.III ligne a, p19
- * Assurance grêle (33%), §.III ligne c, p19

Fait à TROYES,

Le Directeur Départemental des Finances publiques,

Thierry CLERGET

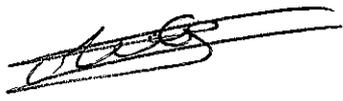
Le Président de la Chambre d'Agriculture,


Didier MARTEAU

Le Président de la F.D.S.E.A,


Joël HOSPITAL

Le Président du C.D.J.A,


Baptiste GATOULLAT

Le Président du Syndicat Départemental de la propriété privée rurale de l'Aube


Denis ANDRY